



**REGLEMENT
LE HAVRE URBAN TRAIL
EDITION 2023**

Mise à jour : 31 mars 2023

Article n°1. Introduction

L'événement Le Havre Urban Trail est composé des épreuves suivantes :

- Le Marathon : épreuve trail chronométrée de 42 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 20 ans l'année de la compétition) – départ le dimanche 28 mai – pouvant être effectué en solo ou en relais (âge minimum ramené à 18 ans pour le marathon en relais)
- Le Half Marathon : épreuve trail chronométrée de 21 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 18 ans l'année de la compétition) – départ le dimanche 28 mai
- Le 12km : épreuve trail chronométrée de 12 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 16 ans l'année de la compétition) – départ le dimanche 28 mai
- Le 7km – chronométré : épreuve trail chronométrée de 7 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 16 ans l'année de la compétition) – départ le samedi 27 mai
- Le 7km – marche : épreuve trail non chronométrée de 7 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 12 ans l'année de la compétition) – départ le samedi 27 mai
- Les courses jeunes (mini-poussins, poussins, benjamins) – départ le samedi 27 mai

Article n°2. Règlements des Fédérations

Le Havre Urban Trail est soumis au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement correspondant à son épreuve. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article n°3. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant aux trails chronométrés :

- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie)
- un bracelet d'identification
- 1 puce par participant pour les solos et 1 puce par équipe
- 1 t-shirt

L'organisation fournira à chaque participant du 7km – marche :

- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie)
- un bracelet d'identification
- 1 t-shirt

L'organisation fournira à chaque participant des courses jeunes :

- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie)
- 1 goûter

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

Article n°4. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer par chaque participant, aux jour(s) et heures prévus, sur présentation du pass dossard. Le dossard pourra être récupéré par une tierce personne à condition que celle-ci soit en possession du pass dossard du participant ainsi que d'une copie de sa pièce d'identité.

Article n°5. Parcours

Les parcours définitifs seront publiés prochainement sur le site internet <http://lhut.fr>.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et complétés par des marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au Code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Tout concurrent du 7km – marche doit respecter la priorité inhérente aux feux de priorité au niveau des passages piétons protégés.

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo).

Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Article n°6. Sécurité des épreuves

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Sur certaines parties du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser des monuments publics. Ils leur appartiennent d'y adapter leur allure pour éviter tout accident et de respecter les consignes communiquées par l'organisateur.

Article n°7. Chronométrage

Pour les courses chronométrées :

Chaque participant aura une puce de chronométrage.

Des contrôles électroniques ou manuels seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Le classement se fera au temps réel.

Article n°8. Gestion des départs

L'organisation se laisse le choix de mettre en place ou pas des sas de départs. Cette option pourrait notamment être retenue pour des raisons de sécurité sanitaire.

Article n°9. Ravitaillements

Des points de ravitaillement seront installés sur le parcours des trails urbains. Un ravitaillement final sera installé après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Article n°10. Les temps limites

Pour le Marathon (solo et relais) :

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées (voir tableau ci-dessous) ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course.

Parcours	Temps limite
Marathon	06h30
Half-Marathon	02h45
12km	1h45
7km – chronométré	Pas de barrières horaires
Courses jeunes	Pas de barrières horaires

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter des concurrents en amont de la ligne d'arrivée qui ne pourraient atteindre ces barrières horaire.

Article n°11. Équipement et matériel obligatoire

Équipement recommandé pour le Marathon :

- un système d'hydratation de 0,5L minimum
- une réserve alimentaire
- un téléphone portable avec une batterie chargée

Les bâtons sont interdits sur les épreuves chronométrées.

Équipement recommandé pour le Half Marathon / 12km / 7km – chronométré :

- un téléphone portable avec une batterie chargée

Les bâtons sont interdits sur les épreuves chronométrées.

Équipement autorisé pour le 7km – marche :

Les bâtons sont autorisés cette épreuve.

Aucune assistance extérieure ne sera possible.

Article n°12. Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

Article n°13. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou sur décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou de neutraliser la course voire même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°14. Abandons et exclusion

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Au-delà des points essentiels de sécurité, les membres de l'organisation garantissent également l'éthique et l'esprit de la course en nature.

Les infractions aux règles de course ou au bon sens seront susceptibles de donner lieu à des pénalités à l'appréciation de la direction de course.

« RESPECTER L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE DES FONDAMENTAUX DU TRAILEUR ».

Article n°15. Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou un véhicule de sécurité.

Article n°16. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

Article n°17. Classements et Dotations

Seront récompensés :

Marathon – Solo

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

Marathon – Relais

- Le premier relais – MASCULIN
- Le premier relais – FEMININ
- Le premier relais – MIXTE

Half-Marathon

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

12km

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

7km – chronométré

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

Courses jeunes

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)

Aucune récompense ne sera décernée pour le 7km – marche.

Un classement général sera disponible sur le site internet (<http://lhut.fr/>) de l'événement à l'issue de la compétition.

Le programme de remise des récompenses sera disponible sur <http://lhut.fr/>.

Article n°18. Règles spécifiques pour les relais

Le passage de relais entre les coéquipiers se fera dans une zone dédiée. Le passage de relais consistera en la transmission de la puce scratch. Le second relayeur ne pourra prendre le départ de son relais qu'une fois la puce correctement scratchée à sa cheville.

Article n°19. Contacts

Pour tout renseignement, contactez l'équipe du LHUT :

- <http://lhut.fr/>
- contact@lhut.fr
- Ou par téléphone au 02 31 53 94 17